



## QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

CFS 2018/45/3, *Évaluation du CSA: mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation (avec projet de décision)*. Document présenté par Mme Jiani Tian (Chine) et M. Oliver Mellenthin (Allemagne), facilitateurs du processus.

Le Comité:

- a) Remercie Mme Jiani Tian (Chine) et M. Oliver Mellenthin (Allemagne) d'avoir facilité la mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation avant la quarante-cinquième session du CSA;
- b) Adopte le document intitulé *Évaluation du CSA: mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation (avec projet de décision)*, qui porte la cote CFS 2018/45/3, et reconnaît que le document relatif à la réforme demeure la pierre angulaire des travaux du CSA.

## I. INTRODUCTION

### Vision du CSA<sup>1</sup>

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est et demeure un comité intergouvernemental au sein de la FAO. Le CSA réformé, en tant qu'élément central du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, en constante évolution, constituera la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

1. En 2009, le CSA a mené une réforme afin d'être en mesure de jouer pleinement son rôle dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans le droit fil de sa vision. Le document relatif à la réforme demeure la pierre angulaire des travaux du CSA. Le rapport sur la mise en œuvre concerne l'application du Plan d'action<sup>2</sup> et la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation indépendante du CSA réalisée en 2016-2017<sup>3</sup>. Il vise à clarifier ou à redynamiser certains éléments de la réforme afin de renforcer le CSA en sa qualité de plateforme internationale et intergouvernementale la plus inclusive dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, compte tenu de la progression inquiétante de la faim et de la malnutrition<sup>4</sup>, du nouvel environnement mondial de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui découle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), de la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et des autres initiatives pertinentes.

2. Le Bureau du CSA, qui s'est vu confier, à la quarante-quatrième session du Comité, le mandat de parachever et de mettre en œuvre le Plan d'action, a chargé deux facilitateurs de diriger le processus, qui comprenait notamment des débats inclusifs sous la forme de réunions ouvertes à toutes les parties prenantes du CSA, ainsi qu'une retraite au cours de laquelle le Bureau a réfléchi au meilleur

---

<sup>1</sup>CFS:2009/2 Rev.2.

<sup>2</sup>CFS:2018/45/XX (Plan d'action).

<sup>3</sup>CFS:2017/44/Inf.23.

<sup>4</sup>*L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017.*

moyen de rendre la mise en œuvre efficace et efficiente. Tout au long du processus, des contributions écrites, des rencontres bilatérales et des réunions des amis des facilitateurs ont permis de faire entendre des opinions et d'assurer une communication active. Toutes les informations ont été transmises aux parties prenantes du CSA de manière ouverte et en temps voulu, par l'intermédiaire de l'espace de travail du Comité, afin que le processus demeure transparent et synchronisé avec les parties prenantes.

3. La mise en œuvre du Plan d'action devrait améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du CSA, en stimulant son potentiel et celui de ses recommandations et produits relatifs aux politiques, qui sont utilisés et appliqués à titre facultatif, en vue de concrétiser de la vision du Comité et de mieux faire face aux difficultés futures. Le CSA sera une plateforme intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition sous-tendue par les trois principes clés de la réforme: caractère inclusif, prise directe avec la réalité du terrain et souplesse de la mise en œuvre.

4. La deuxième section du rapport présente les mesures prises pour relever les défis auxquels le CSA est confronté, mesures fondées sur les conclusions du rapport d'évaluation et définies lors de l'élaboration du Plan d'action. La troisième section fournit davantage d'informations et contient les propositions demandées dans le Plan d'action.

## II. PRINCIPALES PISTES D'AMÉLIORATION DU CSA

5. La mise en œuvre du Plan d'action est orientée vers le renforcement du CSA, qui doit permettre à celui-ci de relever les défis futurs dans un monde où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont de nouveau en hausse. Les efforts considérables qui ont été déployés afin de débattre des résultats de l'évaluation et de parvenir à un consensus au sujet du contenu du rapport relatif à la mise en œuvre montrent que les parties prenantes sont déterminées à s'attaquer aux problèmes et au manque d'efficacité qui ont été repérés dans le fonctionnement actuel du CSA. L'objectif est de faire en sorte que le CSA occupe une place pertinente au sein du système des Nations Unies et dans la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale.

6. Le CSA a un rôle important à jouer en tant qu'organe incontournable sur les questions intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial<sup>5</sup>. Il fait partie intégrante de la structure de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale. Il devrait exploiter pleinement sa position unique afin de cibler ses activités et de conférer un caractère prioritaire à certaines questions de sécurité alimentaire et de nutrition en adoptant une direction stratégique plus claire lorsqu'il dispose d'un avantage comparatif<sup>6</sup>. Les débats intenses entre les parties prenantes au sujet de la mise en œuvre confirment l'engagement renouvelé de toutes à l'égard du CSA et leur appui de longue haleine à la vision, aux activités et aux travaux du Comité aux fins de la convergence et de la cohérence des politiques entre les parties prenantes et les secteurs, ainsi qu'aux niveaux mondial, régional et national.

7. Sept éléments clés doivent permettre de relever les défis auxquels le CSA est confronté et constituent le socle d'une approche globaliste du processus de mise en œuvre<sup>7</sup>. Les paragraphes ci-après montrent en quoi ces éléments amélioreront le CSA:

- 1) DIRECTION – Imprimer une direction stratégique plus marquée afin de renforcer le CSA et de lui permettre ainsi de concrétiser sa vision.
- 2) AXÉ SUR LA DEMANDE – Veiller à ce que les travaux du CSA soient guidés par sa vision et les besoins des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et soient ancrés dans la réalité du terrain.

---

<sup>5</sup> Résolution 70/223 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 22 décembre 2015, par. 30.

<sup>6</sup> Les principaux avantages comparatifs du CSA sont indiqués à la section B de l'annexe.

<sup>7</sup> Un aperçu détaillé, mesure par mesure, figure dans le document *Overview of the implementation status of the Plan of Action* (CFS:2018/45/Inf.15) [État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action].

- 3) **HIÉRARCHISATION** – Hiérarchiser judicieusement les activités du CSA et sélectionner celles qui sont susceptibles d'aider directement les personnes souffrant de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, conformément à la vision du CSA.
- 4) **FONDÉ SUR DES ÉLÉMENTS FACTUELS/DONNÉES SCIENTIFIQUES** – Optimiser la valeur des contributions du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE).
- 5) **APPROPRIATION** – Créer un élan politique, qui aboutira à la participation et à l'engagement de représentants de haut niveau des États Membres.
- 6) **ASSIMILATION** – Faire mieux connaître le CSA et promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application, ainsi que le suivi et l'examen des produits et recommandations du CSA à tous les niveaux.
- 7) **FINANCEMENT** – Obtenir un financement suffisant et durable des sessions plénières et des axes de travail, du HLPE et du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition (MSC).

#### DIRECTION

*Imprimer une direction stratégique plus marquée afin de renforcer le CSA et de lui permettre ainsi de concrétiser sa vision*

8. Le CSA concentrera ses activités sur la détermination et l'élimination des causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par ces problèmes. L'égalité des sexes, les droits des femmes et des filles et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition seront intégrés systématiquement dans tous les axes de travail et produits du CSA. Afin de disposer d'une direction stratégique de moyen à long terme qui oriente ses travaux, le Comité a clarifié la contribution de ses six rôles, définis dans le document relatif à la réforme, à sa vision et a indiqué comment et par qui ils devaient être remplis. Ces six rôles sont les suivants:

Rôle 1: Coordination à l'échelle mondiale

Rôle 2: Convergence des politiques

Rôle 3: Appui et avis fournis aux pays et régions

Rôle 4: Coordination aux niveaux national et régional

Rôle 5: Promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux

Rôle 6: Élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

En outre, le CSA a établi les objectifs stratégiques et les résultats attendus qui détermineront les thèmes centraux de ses activités dans le cadre du prochain Programme de travail pluriannuel sur quatre ans.

9. Il a été reconnu que tous les rôles du CSA étaient importants et interdépendants, contribuaient conjointement à concrétiser la vision du Comité et nécessitaient la participation active des États Membres et parties prenantes du CSA à tous les niveaux. Dans le cadre du Programme de travail pluriannuel 2020-2023, le CSA concentrera ses ressources sur les rôles 1 (coordination à l'échelle mondiale), 2 (convergence des politiques) et 5 (promouvoir l'obligation de rendre des comptes et les pratiques optimales), qu'il s'efforcera de remplir de manière plus efficace et plus efficiente et en

tenant davantage compte de la demande, ainsi que sur le rôle 6 (Cadre stratégique mondial). Sachant que le CSA est un organe intergouvernemental et non un organe de mise en œuvre (rapport d'évaluation, conclusion 4, ES30)<sup>8</sup>, les rôles 3 et 4 reposeront principalement sur des initiatives gouvernementales, probablement en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, d'autres organisations du système des Nations Unies et des parties prenantes ayant un rôle de mise en œuvre et de coordination aux niveaux national et régional. Néanmoins, au titre des rôles 3 et 4, le CSA continuera à faciliter les approches destinées à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, à donner des avis à ce sujet et à encourager l'utilisation et l'application de ses produits aux niveaux national et régional, notamment en compilant et en mutualisant les données d'expérience et les bonnes pratiques, ainsi qu'à se pencher sur la question de savoir comment tirer parti des plateformes à parties prenantes multiples existantes qui intéressent la sécurité alimentaire et la nutrition ou comment en créer.

10. Les objectifs stratégiques contenus dans le Programme de travail pluriannuel se fondent sur les rôles du CSA et font référence aux priorités mondiales dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et au Programme 2030. Ils sont étayés par les notes du HLPE sur les questions cruciales et émergentes, les travaux techniques des organismes ayant leur siège à Rome et d'autres sources pertinentes au sein du système des Nations Unies. Fondés sur les six rôles du CSA, ces objectifs stratégiques faciliteront la reconnaissance du CSA en tant que principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive pour la sécurité alimentaire et la nutrition et permettront de maintenir ce domaine en bonne place dans le programme mondial de développement.

11. Trois objectifs stratégiques reliés entre eux aideront à canaliser l'énergie et les ressources du CSA au profit des activités du prochain Programme de travail pluriannuel sur quatre ans qui répondront aux besoins des personnes souffrant de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et ils contribueront à concrétiser la vision du CSA. Le Comité aidera les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, en se concentrant principalement sur l'objectif de développement durable (ODD) 2 et ses liens avec les autres ODD et cibles intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition. Il sera guidé en cela par les objectifs stratégiques ci-dessous pour le Programme de travail pluriannuel 2020-2023:

- Objectif stratégique 1 – PLATEFORME: Mobiliser le pouvoir de rassemblement du CSA en sa qualité de principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive afin de débattre de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et de coordonner l'action collective à tous les niveaux;
- Objectif stratégique 2 – POLITIQUES: Élaborer des orientations mondiales d'application volontaire qui permettent d'améliorer la convergence et la cohérence des politiques afin d'obtenir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de faciliter la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- Objectif stratégique 3 – ASSIMILATION: Encourager l'assimilation, le suivi et l'examen des produits du CSA et favoriser la mutualisation des données d'expérience et des pratiques optimales concernant l'utilisation et l'application de ces produits, à tous les niveaux

#### AXÉ SUR LA DEMANDE

*Veiller à ce que les travaux du CSA soient guidés par sa vision et les besoins des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et soient ancrés dans la réalité du terrain*

12. Un créneau sera ménagé lors de la session plénière afin de permettre aux participants de définir des demandes et de déterminer les questions prioritaires dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition par l'intermédiaire d'un dialogue à parties prenantes multiples. Un rôle plus important sera dévolu à la session plénière pour ce qui est de proposer des indications relatives au

---

<sup>8</sup> Rapport d'évaluation, conclusion 4, ES30.

Programme de travail pluriannuel, d'en débattre et de formuler des orientations. Cette mesure s'inscrit dans le droit fil de la disposition contenue dans le document relatif à la réforme du CSA qui dispose que la session plénière doit «*axer ses efforts sur les questions pertinentes et spécifiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition afin de donner des indications et d'émettre des recommandations débouchant sur une action visant à aider l'ensemble des parties prenantes à éliminer la faim*»<sup>9</sup>.

13. Il incombe à tous les États Membres et participants du CSA de faire en sorte que les travaux du Comité correspondent mieux à la demande, en entretenant des liens avec différents acteurs aux niveaux régional et national. Le Groupe consultatif contribuera à axer davantage les activités du CSA sur la demande en fournissant au Bureau, à la demande, des contributions sur les besoins en matière de travaux sur les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition au nom de ses groupes constitutifs, qui seront consultés régulièrement de façon ouverte.

### HIÉRARCHISATION

*Hiérarchiser judicieusement les activités du CSA et sélectionner celles qui sont susceptibles d'aider directement les personnes souffrant de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, conformément à la vision du CSA*

14. Le nouveau processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel aboutira à une hiérarchisation plus efficace des axes de travail thématiques du CSA. Un Programme de travail pluriannuel réaliste et réalisable sera élaboré, en prenant en considération les ressources, la charge de travail et les possibilités de mobilisation de ressources. En outre, le nouveau processus contribuera à renforcer le sentiment d'appropriation et l'engagement des parties prenantes du CSA dans la mise en œuvre des résultats des travaux du Comité sur les politiques et à optimiser l'utilisation des contributions du HLPE à l'appui des axes de travail thématiques du CSA. Les axes se limiteront à améliorer la qualité et le caractère inclusif du processus. Il est essentiel d'établir un processus adéquat de hiérarchisation et de sélection pour améliorer la pertinence des activités, garantir la qualité des produits et accorder suffisamment de temps aux parties prenantes afin qu'elles puissent se coordonner avec leurs groupes constitutifs.

15. Les diverses activités du CSA visent à obtenir différents types de produits, y compris des débats inclusifs, des orientations mondiales relatives aux politiques qui découlent de négociations, des mises à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, des produits de communication et de promotion, ainsi que les conclusions des réunions de suivi et d'examen.

16. Le processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel débutera par une séance plénière consacrée aux questions critiques et d'apparition récente dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin que les participants puissent échanger leurs points de vue et suggérer des questions sur lesquelles le CSA pourrait éventuellement se pencher<sup>10</sup>. Cela n'empêchera pas les parties prenantes du CSA de se pencher sur des questions et sujets supplémentaires lors des étapes suivantes du processus. Toutes les parties intéressées participeront au processus dans le cadre de consultations ouvertes. Le Bureau, après concertation avec le Groupe consultatif, mettra la dernière main au projet de Programme de travail pluriannuel qui sera présenté en session plénière pour examen et adoption.

17. Des critères précis de hiérarchisation des axes de travail thématiques du CSA seront appliqués, parmi lesquels la contribution des activités concernées à la vision et à l'objectif global du CSA, qui consistent à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Parmi les critères figurent également les objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel, la valeur ajoutée des activités au vu des avantages comparatifs du CSA, leur pertinence quant aux priorités mondiales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et l'engagement des parties prenantes du

---

<sup>9</sup> CFS:2009/2 Rev.2, par. 20.

<sup>10</sup> Voir la section B de l'annexe.

CSA pour ce qui est d'utiliser et d'appliquer le produit issu des activités en question. Le choix des activités tiendra compte des ressources nécessaires et de la charge de travail associée à chacune.

## FONDÉ SUR DES ÉLÉMENTS FACTUELS/DONNÉES SCIENTIFIQUES

### *Optimiser la valeur des contributions du HLPE*

18. Il est reconnu que les parties prenantes du CSA, comme les organismes ayant leur siège à Rome et les autres organisations des Nations Unies, le MSC, le Mécanisme du secteur privé et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) fournissent des contributions techniques importantes à l'appui des travaux du CSA sur les politiques. L'équipe chargée de l'évaluation du Comité s'est penchée tout particulièrement sur la contribution du HLPE. Le HLPE a été créé dans le cadre de la réforme du CSA afin de renforcer le Comité au moyen d'une expertise sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, de repérer les questions d'apparition récente et d'aider les États Membres à cibler leur action future et à concentrer leur attention sur les principaux domaines prioritaires<sup>11</sup>.

19. Le HLPE apporte au CSA une expertise structurée et l'aide dans ses fonctions essentielles<sup>12</sup> de sorte que les décisions et les travaux du Comité se fondent sur les meilleurs éléments factuels et connaissances disponibles, en utilisant et en synthétisant des recherches et analyses existantes de grande qualité. À la demande du CSA, le HLPE donnera des avis et réalisera des interventions ciblées afin de maximiser la valeur ajoutée qu'il apporte aux travaux du Comité visant la convergence et la cohérence des politiques, en complément des principaux produits du HLPE (en général, des rapports de fond), en fonction des ressources et de la charge de travail de celui-ci.

20. Dans la mesure où le CSA est un organe intergouvernemental, la session plénière et le Bureau donneront des indications concernant l'établissement des priorités du HLPE. Dans le cadre du processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel, la production de rapports/analyses du HLPE en tant que contributions/documents d'information aux fins des débats du CSA se fondera clairement sur l'idée que, par l'intermédiaire de la session plénière et du Bureau, ces documents visent à aider les États Membres et les autres parties prenantes du CSA à formuler des stratégies et des programmes destinés à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, sur la manière dont ces documents s'intégreront dans le processus compte tenu du calendrier et sur la disponibilité d'informations concernant le sujet en question. La session plénière peut continuer à demander au HLPE de rédiger une note sur les questions critiques et émergentes. Elle l'examinera et formulera des orientations relatives au processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel.

## APPROPRIATION

### *Créer un élan politique, qui aboutira à la participation et à l'engagement de représentants de haut niveau des États Membres*

21. Tel qu'indiqué dans le document relatif à la réforme, la session plénière est l'organe central de prise de décisions, de débats, de coordination, d'acquisition des enseignements tirés et de convergence de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle mondiale sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et à la concrétisation de la vision du CSA<sup>13</sup>. Il est précisé que le vote et la prise de décisions sont une prérogative des seuls Membres<sup>14</sup>. La session plénière joue un rôle crucial dans l'impulsion politique et tout sera fait pour la rendre plus vivante, avec un ordre du jour à même

---

<sup>11</sup> CFS 2009/2 Rev.2, par. 37.

<sup>12</sup> CFS:2009/2 Rev.2, par. 37.

<sup>13</sup> CFS 2009/2 Rev.2, par.20.

<sup>14</sup> CFS 2009/2 Rev.2, par.10.

d'attirer des participants de haut niveau qui ont le pouvoir d'amorcer des changements au niveau national. La stratégie de communication contiendra un plan médiatique pour la session plénière<sup>15</sup>.

22. À l'ordre du jour seront inscrites les questions critiques, urgentes ou d'apparition récente qui figurent au programme mondial dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, avec des tables rondes et des forums novateurs de haut niveau auxquels participeront des parties prenantes du MSC et du Mécanisme du secteur privé, des groupes de réflexion, des institutions financières et des chercheurs, afin d'encourager un dialogue plus interactif et plus substantiel sur la sécurité alimentaire et la nutrition, tout en veillant à un équilibre avec la fonction décisionnelle. Cela contribuera à renforcer le rôle du CSA en tant que plateforme et à confirmer que le CSA est un lieu qui permet de produire des idées et de créer des synergies, ainsi qu'à promouvoir la coordination et la convergence des politiques.

23. Le processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel aboutissant à la hiérarchisation des axes de travail thématiques renforcera l'appropriation par les parties prenantes, qui y participeront directement dès le début et s'engageront à mettre en œuvre les travaux sur les politiques qui découleront des activités proposées.

24. La participation de tous les États Membres aux activités intersessions du CSA sera renforcée. Les membres du Bureau informeront régulièrement leurs groupes régionaux et communiqueront au Bureau les observations formulées par les pays. Toutes les délégations d'États Membres tiendront leurs gouvernements respectifs régulièrement informés des activités du CSA et des progrès accomplis et feront part aux membres du Bureau des priorités et des préoccupations de leurs pays sur lesquelles il conviendra de faire rapport aux réunions du Bureau et du Groupe consultatif.

25. Tel qu'indiqué dans le document relatif à la réforme, le Bureau, immédiatement après son élection, créera un groupe consultatif et décidera de ses méthodes de travail, y compris de la fréquence et de la forme des réunions avec le Groupe consultatif. Il sollicitera auprès du Groupe consultatif des avis spécifiques sur des questions de fond et des points de l'ordre du jour<sup>16</sup>.

26. Le Bureau encouragera les membres du Groupe consultatif à renforcer leurs rôles de coordination, conformément au règlement intérieur du CSA<sup>17</sup>, et à formuler des indications à l'intention des organisations et des candidats qui souhaiteraient participer au Groupe consultatif et pour aider le Bureau à examiner ces demandes.

27. Le Président a également un important rôle politique et stratégique à jouer à Rome et ailleurs afin de faciliter la concrétisation de la vision et des objectifs du CSA et il imprimera au Comité une direction stratégique lors de la session plénière et pendant la période intersessions<sup>18</sup>.

## ASSIMILATION

*Faire mieux connaître le CSA et promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application, ainsi que le suivi et l'examen des produits et recommandations du CSA à tous les niveaux*

28. C'est aux États Membres qu'il incombe en premier lieu de promouvoir le CSA et d'encourager l'utilisation et l'application de ses produits et recommandations relatifs aux politiques à tous les niveaux, en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, d'autres organisations pertinentes du système des Nations Unies, le MSC, le Mécanisme du secteur privé, le GCIAR, des institutions philanthropiques, des institutions financières et les autres acteurs concernés. Afin d'accroître les liens entre le CSA et les niveaux régional et national, les États Membres sont encouragés, à leur discrétion, à constituer ou à renforcer, avec la participation active des services

---

<sup>15</sup> CFS 2018/45/Inf.16 (Stratégie de communication).

<sup>16</sup> CFS 2009/2 Rev.2, par. 32.

<sup>17</sup> Règlement intérieur du CSA, article IV, par. 2 à 4.

<sup>18</sup> Section F de l'annexe.



centraux et des réseaux décentralisés des organismes ayant leur siège à Rome, et lorsque cela est réalisable et adapté, des mécanismes nationaux multidisciplinaires (réseaux ayant trait à la sécurité alimentaire, alliances nationales, plateformes nationales du CSA, par exemple), à susciter leur intérêt pour le CSA et à favoriser leur contribution au Comité<sup>19</sup>.

29. Les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organisations du système des Nations Unies et les autres parties prenantes ont un rôle à jouer pour ce qui est d'intégrer systématiquement les produits et recommandations du CSA dans leurs propres travaux et de faciliter l'utilisation et l'application de ceux-ci à tous les niveaux. Ils fournissent des avis et un appui technique sur des sujets en particulier, à la demande des pays, en tirant parti de diverses ressources, notamment des travaux du CSA. Les membres du Groupe consultatif sont encouragés à organiser, à tous les niveaux, des manifestations qui sont susceptibles de favoriser l'assimilation des travaux du CSA. Les résultats de ces manifestations, activités et réalisations seront communiqués à toutes les parties prenantes du CSA et un rapport à ce sujet sera adressé chaque année au Bureau.

30. Le Président du CSA continuera à prendre une part active à la promotion de l'utilisation et de l'application des produits et recommandations du Comité. Il plaidera en faveur de l'examen des résultats du CSA relatifs aux politiques et collaborera avec toutes les parties prenantes pertinentes afin de trouver des possibilités de faire mieux connaître les travaux du Comité.

31. La communication relève de la responsabilité de tous les États Membres et les participants. Elle englobe deux catégories d'activités distinctes: i) les activités visant à faire mieux connaître le CSA et ses travaux, auxquelles le Secrétariat prêtera un appui et ii) les activités en faveur de l'utilisation et de l'application des produits et recommandations du CSA au niveau des pays, qui incombent en premier lieu aux États Membres. Les parties prenantes du CSA contribueront à la diffusion des produits et des recommandations relatifs aux politiques qui auront été adoptés par le CSA et sont encouragées à continuer de diffuser les rapports du HLPE, étant entendu qu'il ne s'agit pas de produits adoptés par le CSA.

32. Le Secrétariat continuera à s'efforcer de faire mieux connaître le CSA et ses travaux par l'intermédiaire du site Internet du Comité et des réseaux sociaux, de veiller à ce que les résultats soient communiqués aux organes mondiaux requis, comme l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et de mettre en commun les informations avec d'autres organisations pertinentes du système des Nations Unies. Il prêtera un appui aux efforts de promotion du Président du CSA, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles, et fera rapport au Bureau.

33. Le CSA a élaboré une vision commune d'un mécanisme de suivi novateur<sup>20</sup> dans le cadre de son rôle qui consiste à promouvoir l'obligation de rendre compte et la mutualisation des pratiques optimales à tous les niveaux, y compris par le suivi et l'examen de la situation, des évolutions, des progrès, des défis et des enseignements tirés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelon mondial et au niveau des pays/régions, à évaluer l'efficacité du CSA et à suivre de façon volontaire l'utilisation et l'application de ses produits et recommandations relatifs aux politiques, et à faciliter la fourniture d'avis concernant les approches recommandées quant à l'examen et au suivi nationaux/régionaux des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Le CSA continuera à tenir des manifestations thématiques mondiales lors de la session plénière tous les deux ans et à encourager les parties prenantes à organiser des manifestations nationales et régionales à l'appui des manifestations thématiques mondiales.

---

<sup>19</sup> CFS:2009/2 Rev.2, par. 24.

<sup>20</sup> Voir le tableau à la section C de l'annexe.

## FINANCEMENT

### *Obtenir un financement suffisant et durable des sessions plénières et des axes de travail, du HLPE et du MSC*

34. Une stratégie solide de mobilisation de ressources permettra de financer les sessions plénières et les axes de travail du CSA, le HLPE et le MSC, à l'appui des priorités du Comité, telles qu'indiquées dans le Programme de travail pluriannuel, en prévoyant des garde-fous clairs en accord avec les directives de la FAO, en vue de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts en matière de financement. Des efforts constants seront déployés en vue d'élargir et de diversifier la base de financement, y compris en s'adressant à des États Membres du CSA aussi bien qu'à des fondations privées, au secteur privé et à des institutions financières.

35. Afin de s'assurer que le Secrétariat apporte un appui efficace au CSA et que le personnel et les ressources disponibles sont utilisés de façon optimale, la structure du Secrétariat sera également réexaminée et revue. Le Bureau aurait intérêt à réfléchir à la manière d'optimiser l'utilisation des ressources existantes en se fondant sur les informations budgétaires fournies par le Secrétariat, entre autres, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Parmi ces informations doivent figurer des renseignements détaillés sur les contributions en espèces et en nature des organismes ayant leur siège à Rome et des autres sources de financement, mais aussi une explication du coût estimatif des activités et des dépenses prévues. En fonction des besoins futurs et des ressources disponibles, les États Membres du CSA, selon qu'il convient, peuvent demander aux organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome d'ajuster leur contribution au CSA.

## III. ANNEXE

Les modalités opérationnelles qui figurent en annexe peuvent être ajustées si nécessaire par le Bureau, qui doit demander d'éventuelles contributions aux États Membres, après concertation avec le Groupe consultatif et sur la base des enseignements tirés. Tout ajustement sera soumis à la session plénière pour adoption.

### **A. Les différents rôles et les objectifs stratégiques du CSA**

I. Clarification de la contribution des six rôles du CSA à la vision du Comité et modalités de mise en œuvre

1. Les six rôles du CSA<sup>21</sup> sont tous importants. Ils sont interdépendants et contribuent conjointement à la concrétisation de la vision du CSA, qui nécessite la participation active des États Membres et des parties prenantes du Comité à tous les niveaux.

2. Dans le cadre du Programme de travail pluriannuel 2020-2023, le CSA concentrera ses ressources sur les rôles 1 (coordination à l'échelle mondiale), 2 (convergence des politiques) et 5 (promouvoir l'obligation de rendre compte et les pratiques optimales), qu'il s'efforcera de remplir de manière plus efficace et plus efficiente et en tenant davantage compte de la demande, ainsi que sur le rôle 6 (Cadre stratégique mondial). Sachant que le CSA est un organe intergouvernemental et non un organe de mise en œuvre<sup>22</sup>, les rôles 3 (appui et conseils aux pays et aux régions) et 4 (coordination aux niveaux national et régional) reposeront principalement sur des initiatives gouvernementales, probablement en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, d'autres organisations du système des Nations Unies et des parties prenantes ayant un rôle de mise en œuvre et de coordination aux niveaux national et régional. Néanmoins, au titre des rôles 3 et 4, le CSA continuera de faciliter les approches destinées à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national et régional, à fournir des avis à ce sujet et à encourager l'utilisation et l'application de ses produits,

<sup>21</sup>CFS:2009/2 Rev.2, par. 5 et 6.

<sup>22</sup>Rapport d'évaluation, conclusion 4, ES30.

notamment en compilant et en mutualisant les données d'expérience et les bonnes pratiques, ainsi qu'à se pencher sur la question de savoir comment tirer parti des plateformes à parties prenantes multiples existantes qui intéressent la sécurité alimentaire et la nutrition ou comment en créer.

3. La contribution de chacun des rôles à la vision du CSA et leurs modalités concrètes sont synthétisées dans le tableau 1.

**Tableau 1: Contribution des rôles du CSA à la vision du Comité et modalités de mise en œuvre**

Contribution à la vision du CSA	Comment ce rôle est/doit être rempli
<b>Rôle 1: Coordination à l'échelle mondiale</b>	
<p>- Ce rôle, qui repose sur l'idée que le CSA est la principale plateforme intergouvernementale et internationale intéressant la coordination des politiques et l'échange sur les politiques, est essentiel: i) pour que le CSA soit la plateforme chef de file au niveau mondial s'agissant de débattre des questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans un contexte inclusif; ii) pour que la sécurité alimentaire et la nutrition se maintiennent en bonne place dans le programme mondial, en mobilisant le pouvoir de rassemblement du CSA et iii) pour faciliter la coordination et encourager l'action collaborative entre les parties prenantes</p>	<p>- Discussions inclusives sur l'application concrète des politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, les évolutions dans ce domaine et les questions critiques, urgentes ou d'apparition récente, au moment opportun pour capter l'attention des responsables politiques</p> <p>- Plaidoyer pour que la sécurité alimentaire et la nutrition soient maintenues en bonne place dans le programme mondial</p>
<b>Rôle 2: Convergence des politiques</b>	
<p>- Ce rôle contribue à promouvoir la convergence/cohérence des politiques entre les parties prenantes (pays, organisations et autres) et entre les secteurs, à tous les niveaux, dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition</p>	<p>- Élaboration de produits et de recommandations mondiaux concernant les politiques, négociés dans le cadre de processus inclusifs, consensuels et fondés sur des éléments factuels</p> <p>- Choix de sujets en fonction de leur importance pour les personnes souffrant de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et des critères du Programme de travail pluriannuel</p>
<b>Rôle 3: Appui et avis fournis aux pays et régions</b>	
<p>- Ce rôle consiste à i) faire mieux connaître le CSA et ses activités et ii) faciliter l'appui et les conseils aux pays et aux régions, à la demande de ceux-ci</p>	<p>- Tous les États Membres et les participants doivent contribuer à faire mieux connaître le CSA et ses activités</p> <p>Voir la section E de l'annexe et le document du CSA portant la cote 2018/45/INF/16 (Stratégie de communication)</p>
	<p>- Tous les États Membres et les participants doivent faciliter l'appui et les conseils aux pays et aux régions,</p>

Contribution à la vision du CSA	Comment ce rôle est/doit être rempli
	<p>à la demande de ceux-ci, afin de les aider à utiliser et à appliquer les produits et recommandations du CSA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les pays à adapter les produits et recommandations mondiaux du CSA au contexte, en tenant compte de la situation locale et des processus connexes en cours aux niveaux national et régional</li> <li>- Examiner l'appui et les conseils sur la base des défis relevés et des enseignements tirés</li> </ul> <p>Voir les sections C et E de l'annexe et le document du CSA portant la cote 2018/45/INF/16 (Stratégie de communication)</p>
<b>Rôle 4: Coordination aux niveaux national et régional</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce rôle promeut la coordination et l'harmonisation des actions aux niveaux national et régional et avec ces échelons, et renforce les liens avec la réalité du terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, d'autres organisations du système des Nations Unies et des organisations régionales</li> </ul> <p>Voir la section E de l'annexe</p>
<b>Rôle 5: Promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce rôle promeut la responsabilisation des États Membres et des participants et la mutualisation des pratiques optimales; il informe ainsi le CSA du degré d'assimilation de ses produits et recommandations, ainsi que des problèmes qui entravent leur utilisation et leur application</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités incluses dans le cadre du CSA qui sont destinées à promouvoir la responsabilité et la diffusion des pratiques optimales</li> </ul> <p>Voir la section C de l'annexe</p>
<b>Rôle 6: Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce rôle renforce la coordination, la convergence, la cohérence et la synchronisation des actions des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation régulière et diffusion du Cadre stratégique mondial, formulation d'orientations par l'intermédiaire de recommandations sur les stratégies, politiques et actions ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition</li> </ul>

## II. Objectifs stratégiques pour le prochain Programme de travail pluriannuel

4. S'agissant des activités qui seront menées au titre du prochain Programme de travail pluriannuel (2020-2023), il est proposé de canaliser le temps et les ressources du CSA autour de trois objectifs stratégiques interdépendants.

5. Fondés sur les six rôles du CSA, ces objectifs stratégiques faciliteront la reconnaissance du CSA en tant que principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive pour la sécurité alimentaire et la nutrition et permettront de maintenir ce domaine en bonne place dans le programme mondial de développement.

6. Le CSA aidera les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, en se concentrant principalement sur l'ODD 2 et ses liens avec les autres ODD et cibles intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition. Il sera guidé en cela par les trois objectifs stratégiques ci-dessous pour le Programme de travail pluriannuel 2020-2023.

- **Objectif stratégique 1 – PLATEFORME:** Mobiliser le pouvoir de rassemblement du CSA en sa qualité de principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive afin de débattre de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et de coordonner l'action collective à tous les niveaux

7. Le CSA s'efforcera de mobiliser davantage le pouvoir de rassemblement de sa plateforme par l'intermédiaire d'échanges et de débats inclusifs et fondés sur des éléments factuels qui concerneront les faits nouveaux, les évolutions, les défis et les questions critiques, urgentes ou d'apparition récente en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans le monde, ce qui aboutira à des discussions ouvertes et favorisera une action coordonnée des parties prenantes.

#### 8. Résultats:

- i) Les parties prenantes du CSA connaissent et comprennent les faits nouveaux, évolutions et questions relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- ii) Les États Membres et les participants ont renforcé la coordination au niveau mondial, ce qui permet une action collaborative, qui devrait avoir des effets positifs aux niveaux régional et national;
- iii) Les États Membres et les participants s'appuient sur les débats du CSA et ses orientations relatives aux politiques pour résoudre les questions critiques, urgentes ou d'apparition récente concernant la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national.

- **Objectif stratégique 2 – POLITIQUES:** Élaborer des orientations mondiales d'application volontaire qui permettent d'améliorer la convergence et la cohérence des politiques afin d'obtenir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de faciliter la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate

9. Le CSA formulera des orientations mondiales en faveur de la convergence et de la cohérence des politiques à tous les niveaux, afin de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition qui ont des répercussions sur le plus grand nombre de personnes. Il le fera dans le cadre de processus inclusifs, consensuels et fondés sur des éléments factuels. Il encouragera ses États Membres et ses participants à jouer un rôle dans la mise en œuvre aux niveaux national et régional afin d'aider les pays et les régions, à la demande de ceux-ci, à utiliser et à appliquer les produits et recommandations du CSA.

10. Le choix des axes de travail tiendra compte des priorités mondiales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (Programme 2030, suite donnée à la CIN2, Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et autres initiatives pertinentes), des notes du HLPE sur les questions critiques et émergentes, de l'avantage comparatif et de la valeur ajoutée potentielle du CSA, et complétera les travaux des organisations des Nations Unies travaillant sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome.

11. Le HLPE continuera de prêter un appui aux débats sur les politiques en fournissant des informations fondées sur des éléments factuels et des avis et en réalisant des interventions ciblées par l'intermédiaire de ses rapports thématiques et d'autres contributions, à la demande du CSA et sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.

12. **Résultats:**

i) Les orientations mondiales du CSA contribuent à améliorer la convergence et la cohérence des politiques sur les principales questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, y compris la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, tant horizontalement (entre les pays, les organisations, les parties prenantes et les secteurs) que verticalement (du niveau local à l'échelon mondial, et inversement).

- **Objectif stratégique 3 – ASSIMILATION:** Encourager l'assimilation, le suivi et l'examen des produits du CSA et favoriser la mutualisation des données d'expérience et des pratiques optimales concernant l'utilisation et l'application de ces produits, à tous les niveaux

13. En outre, le CSA facilitera l'adhésion à ses travaux sur les politiques en renforçant la sensibilisation, la communication et la diffusion, en mutualisant les données d'expérience et les pratiques optimales, en échangeant sur les défis et en établissant des partenariats à tous les niveaux, et en suivant de façon volontaire l'utilisation et l'application des produits et recommandations relatifs aux politiques.

14. Le CSA accroîtra ses efforts et son appui aux parties prenantes pour ce qui est de se faire mieux connaître et de promouvoir l'utilisation et l'application de ses produits et recommandations relatifs aux politiques, par l'intermédiaire de ses activités de communication et de diffusion, et renforcera ses liens avec les échelons régional et national, y compris en s'appuyant sur les plateformes à parties prenantes multiples existantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition ou en encourageant leur création. Il continuera de faire rapport à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social et partagera des informations avec d'autres organismes du système des Nations Unies, selon qu'il conviendra.

15. **Résultats:**

- i) Les travaux du CSA en faveur de la convergence et de la cohérence des politiques à l'échelon mondial sont bien connus à tous les niveaux;
- ii) Les pays et les régions utilisent et appliquent les produits du CSA visant la convergence et la cohérence des politiques dans leurs actions régionales et nationales.

## **B. Nouvelle structure et processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel**

### **I. Structure du Programme de travail pluriannuel**

1. La première est une section permanente, qui présente la vision et l'objectif général du CSA. Les deuxième et troisième ont trait aux activités à mener. Le Programme de travail pluriannuel comprend:

- i) Les axes de travail thématiques

Ceux-ci sont associés aux produits 1.1 (débats inclusifs) et 2.1 (orientations mondiales sur les politiques).

- ii) Les activités d'appui

Il s'agit de toutes les activités destinées à assurer le bon fonctionnement du Comité<sup>23</sup>.

### **A. Section permanente: vision et objectif général du CSA**

#### **A.1. Vision du CSA:**

2. Le CSA «constituera la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale<sup>24</sup>».

#### **A.2. Objectif général du CSA:**

3. Le CSA vise à éliminer la faim et la malnutrition par l'amélioration de la convergence et de la cohérence des politiques au niveau mondial, qui aboutit à des actions renforcées aux niveaux national et régional.

4. Toutes les activités du Programme de travail pluriannuel sont conçues, planifiées et mises en œuvre dans le but de favoriser: la résilience des moyens d'existence; le ciblage des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition; une approche multisectorielle inclusive et participative; la prise de décisions fondées sur des éléments factuels; la durabilité environnementale, économique et sociale; l'égalité des sexes, les droits des femmes et des filles, et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

### **B. Section stratégique concernant le Programme de travail pluriannuel sur quatre ans**

5. Cette section présente les axes de travail thématiques et les activités d'appui du CSA pour la période quadriennale. Pour chaque axe thématique, il est indiqué les raisons de son inclusion dans le Programme de travail pluriannuel, les objectifs, les résultats attendus et la contribution à l'objectif général du CSA et aux objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel.

6. Les axes de travail seront choisis de manière à aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, en se concentrant principalement sur l'ODD 2 et ses liens avec les autres ODD et cibles intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition. Le CSA sera guidé en cela par les trois objectifs stratégiques. Le but des axes de travail est de permettre au CSA de produire les résultats ci-dessous, qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques:

- **Objectif stratégique 1 – PLATEFORME:** Mobiliser le pouvoir de rassemblement du CSA en sa qualité de principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive afin de débattre de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et de coordonner l'action collective à tous les niveaux

---

<sup>23</sup> Il s'agit, entre autres, de l'organisation de la plénière annuelle et des activités de communication et de diffusion y afférentes, des activités du Président du CSA à l'appui du Comité, de l'élaboration du programme de travail et des débats sur le règlement intérieur, le cas échéant, mais également d'activités associées aux produits 2.2 (Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition), 3.1 (conclusions des séances de suivi et d'examen) et 3.2 (communication et diffusion).

<sup>24</sup> CFS:2009/2 Rev.2, par. 4.

### Produit 1.1: Débats inclusifs

Débats inclusifs sur les faits nouveaux, évolutions et questions critiques ou d'apparition récente dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui peuvent prendre la forme de conclusions, de rapports, de synthèses du Président ou autres.

*Exemple (2017): Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Synthèse de la présidence et projet de conclusions (CFS 2017/44/7)*

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 – POLITIQUES:** Élaborer des orientations mondiales d'application volontaire qui permettent d'améliorer la convergence et la cohérence des politiques afin d'obtenir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de faciliter la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate

### Produit 2.1: Orientations mondiales sur les politiques

Élaboration de produits négociés ayant trait aux politiques (directives volontaires, principes ou autres cadres d'action) et de recommandations sur les sujets stratégiques.

*Exemple (2017): recommandations relatives aux politiques fondées sur le rapport du HLPE intitulé Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

### Produit 2.2: Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Actualisation régulière du Cadre stratégique mondial, en intégrant les produits et recommandations du CSA ayant trait aux politiques qui ont été approuvés en session plénière.

*Exemple (2017): Cadre stratégique mondial mis à jour compte tenu des principaux faits nouveaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau international*

- **Objectif stratégique 3 – ASSIMILATION:** Encourager l'assimilation, le suivi et l'examen des produits du CSA et favoriser la mutualisation des données d'expérience et des pratiques optimales concernant l'utilisation et l'application de ces produits, à tous les niveaux

### Produit 3.1: Conclusions des réunions de suivi et d'examen

Suivi et examen de la situation, des évolutions, des progrès, des défis et des enseignements concernant la sécurité alimentaire et la nutrition tant à l'échelon mondial qu'au niveau des pays/régions; évaluation de l'efficacité du CSA et suivi volontaire de l'utilisation et de l'application de ses produits et recommandations sur les politiques.

*Exemple (2016): résultats de la manifestation thématique mondiale sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (en session plénière)*

### Produit 3.2: Communication et diffusion

Faire mieux connaître le CSA et ses travaux par l'intermédiaire de son site Internet et des réseaux sociaux, faire rapport à des organes mondiaux comme le Conseil économique et social, échanger des informations avec d'autres organismes du système des Nations Unies et prêter un appui aux activités de diffusion menées par le Président du CSA, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.

*Exemple: manifestations de sensibilisation après adoption, comme la manifestation de promotion tenue à Nairobi (2017) en faveur du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) et les manifestations d'information sur l'établissement de liens entre les petits producteurs et les marchés, organisées à Addis-Abeba et à Abidjan (2017)*



### **C. Section à évolution continue: activités à mener**

7. Cette section présente, pour chacun des axes de travail thématiques et des activités d'appui choisis, les différents travaux qui sont envisagés afin d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir les résultats attendus, ainsi que les modalités de mise en œuvre, un budget estimatif (y compris des indications relatives aux ressources humaines nécessaires) et une proposition de calendrier.

#### **II. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL**

8. Cette partie vise à proposer un processus structuré, inclusif et efficace pour la hiérarchisation et le choix des futurs axes de travail thématiques et activités d'appui du CSA.

9. Le Président du CSA facilitera le processus, présidera les réunions ouvertes, consultera les différentes parties prenantes concernées et veillera à ce que toutes les opinions et positions soient prises en compte.

10. Le processus est décrit dans le tableau 2.

**Tableau 2: Processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel**

<p><b>Débats en plénière sur les questions critiques ou d'apparition récente dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui intéressent le Programme de travail pluriannuel du CSA</b></p>	<p>Ce processus débutera par une séance plénière consacrée à des débats sur des questions critiques ou d'apparition récente dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui sera destinée à alimenter la discussion sur l'élaboration des propositions relatives au Programme de travail pluriannuel. L'objectif de la séance est de permettre aux parties prenantes du CSA de partager leurs points de vue et de déterminer des questions qu'il conviendrait peut-être que le Comité traite.</p> <p>Les notes du HLPE sur les questions critiques et émergentes et d'autres sources, comme les rapports émanant des organismes ayant leur siège à Rome, serviront de support.</p> <p>La synthèse rédigée par le Président reflétera les résultats des débats en session plénière et insistera sur les questions qui auront emporté la plus grande adhésion. Elle sera diffusée et examinée en session plénière. Cela n'empêchera pas les parties prenantes du CSA de se pencher sur des questions et sujets supplémentaires en suivant le processus ci-dessous.</p>
<p><b>Première réunion ouverte - Présentation des propositions préliminaires</b></p>	<p>La première réunion ouverte est consacrée à la présentation des propositions préliminaires par leurs auteurs et aux débats sur ces propositions au regard des critères d'établissement des priorités. Chaque proposition doit être soutenue par au moins deux États Membres de deux régions. Les participants peuvent aussi soutenir des propositions.</p> <p>Les propositions préliminaires portent sur des axes de travail thématiques associés aux produits 1.1 et 2.1.</p> <p>Elles doivent contenir les informations suivantes:</p> <p>Raisons qui sous-tendraient l'inclusion de cet axe de travail thématique dans le Programme de travail pluriannuel, sur la base des critères d'établissement des priorités;</p> <p>Résultats attendus et contribution potentielle à la concrétisation des objectifs stratégiques et des cibles du Programme 2030 intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition;</p>

	<p>Activités destinées à promouvoir l'utilisation et l'application du produit du CSA relatif aux politiques après son adoption;</p> <p>Budget estimatif<sup>25</sup>, ressources humaines nécessaires et calendrier.</p> <p>Dans le cadre du processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel, la production de rapports/analyses du HLPE en tant que contributions/documents d'information aux fins des débats du CSA se fondera clairement sur l'idée que, par l'intermédiaire de la session plénière et du Bureau, ces documents visent à aider les États Membres et les autres parties prenantes du CSA à formuler des stratégies et des programmes destinés à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, sur la manière dont ces documents s'intégreront dans le processus compte tenu du calendrier et sur la disponibilité d'informations concernant le sujet en question<sup>26</sup>.</p>
<p><b>Définition des priorités</b></p>	<p>Le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, établit la liste des axes de travail thématiques considérés comme prioritaires. La définition des priorités se fonde sur les propositions préliminaires et tient compte des résultats des débats en plénière.</p> <p>Les critères de hiérarchisation des axes de travail thématiques sont les suivants:</p> <p>Vision et objectif général du CSA – l'axe de travail contribue à la vision et à l'objectif général du CSA qui consistent à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par ces problèmes;</p> <p>Objectifs stratégiques – l'axe de travail contribue à la réalisation d'un ou plusieurs objectif(s) stratégique(s);</p> <p>Valeur ajoutée du CSA – l'axe de travail apporte une valeur ajoutée aux travaux existants sur les politiques dans les domaines pertinents et intersectoriels, en exploitant les avantages comparatifs du CSA, mais il évite les doublons et s'appuie sur la recherche d'une complémentarité et de synergies.</p> <p>Les principaux avantages comparatifs du CSA sont:</p> <p>Son caractère unique au sein du système des Nations Unies en sa qualité de principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive qui œuvre à la coordination et à la convergence des politiques au niveau mondial dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;</p> <p>Les éléments factuels fournis par l'intermédiaire du HLPE;</p> <p>L'accès à l'expertise technique des organismes ayant leur siège à Rome et des organisations du système des Nations Unies chargées de la sécurité alimentaire et de la nutrition;</p> <p>La légitimité de ses produits relatifs aux politiques, étant donné que ceux-ci sont le fruit de décisions des États Membres et d'un processus consensuel et inclusif, et qu'ils sont harmonisés de manière à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 par les pays.</p> <p>Pertinence par rapport aux priorités mondiales – l'axe de travail porte sur des questions critiques, urgentes ou d'apparition récente relatives à la sécurité alimentaire et à la</p>

<sup>25</sup> Le Secrétariat du CSA, à la demande des porteurs de proposition, peut apporter une aide pour ce qui est de l'estimation du budget.

<sup>26</sup> À titre exceptionnel, il est prévu qu'une décision sur le rapport 2020 du HLPE soit prise à la quarante-cinquième session du CSA, qui se tiendra en 2018.

	<p>nutrition, comme celles mises en évidence dans les notes d'information du HLPE, certains ODD, la CIN2, la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, etc.</p> <p>Engagement des parties prenantes du CSA – les parties prenantes du CSA sont déterminées à utiliser et à appliquer le produit découlant de l'axe de travail concerné.</p>
<b>Deuxième réunion ouverte</b>	<p>À la deuxième réunion ouverte, le Bureau présente la liste des axes de travail thématiques considérés comme prioritaires afin de recueillir des observations et des contributions auprès des parties prenantes du CSA.</p>
<b>Sélection</b>	<p>Le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, décide quels axes de travail thématiques et quelles activités d'appui seront retenus dans le Programme de travail pluriannuel, compte tenu des informations remontées à la deuxième réunion. Un Programme de travail pluriannuel réaliste et réalisable sera élaboré, en prenant en considération les ressources, la charge de travail et les possibilités de mobilisation de ressources.</p> <p>Le Secrétariat du CSA fournira un aperçu de la situation actuelle en matière de ressources et une projection pour les quatre années suivantes, en se fondant sur un historique des données financières.</p> <p>S'agissant de la charge de travail, les axes se limiteront à améliorer la qualité et le caractère inclusif du processus.</p> <p>Les activités du HLPE devront être utiles aux travaux du CSA et leur choix devra être basé sur une vision claire de la manière dont elles sont censées contribuer aux objectifs du CSA et alimenter ses processus.</p> <p>Le Programme de travail pluriannuel indiquera s'il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail à composition non limitée. En principe, des groupes de travail à composition non limitée ne peuvent être créés que pour les axes de travail thématiques. Une groupe de travail à composition non limitée chargé de se pencher sur des activités d'appui peut néanmoins être constitué, si nécessaire.</p> <p>Pour chaque groupe de travail à composition non limitée, le Programme de travail précisera les objectifs, les résultats escomptés et les activités à mener, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. Le groupe de travail à composition non limitée cessera ses travaux lorsqu'il aura accompli le mandat qui lui a été assigné par le Programme de travail pluriannuel.</p> <p>Les informations contenues dans le Programme de travail pluriannuel étayeront l'élaboration du mandat du groupe de travail à composition non limitée. Le mandat des nouveaux groupes de travail à composition non limitée sera présenté au Bureau pour approbation, après concertation avec le Groupe consultatif. Ce mandat contiendra les informations suivantes: i) compilation des décisions prises en plénière et indications du Programme de travail pluriannuel concernant l'axe de travail; ii) objectif du groupe de travail à composition non limitée; iii) produits que l'on souhaite obtenir; iv) activités, assorties d'un calendrier de mise en œuvre (dont une date de fin prévisionnelle); v) indications concernant la nécessité de créer une équipe spéciale technique (composition, mandat et tâches).</p>

<b>Examen et adoption lors de la session plénière</b>	<p>La session plénière, sur la base du consensus, examinera et adoptera le Programme de travail pluriannuel proposé. Les activités ne débiteront que lorsque les ressources seront disponibles ou à condition que des informations claires indiquent que les ressources sont en cours de déblocage.</p> <p>Une stratégie de mobilisation de ressources sera élaborée et mise en œuvre après l'adoption du Programme de travail pluriannuel lors de la session plénière.</p> <p>La section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel sera actualisée chaque année par le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, et présentée en session plénière pour examen et adoption. Ces mises à jour doivent refléter les décisions prises en session plénière, proposer d'éventuels ajustements et faire le point sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Elles tiendront compte des répercussions en matière de ressources et de charge de travail.</p>
---	--

## C. Promotion de l'obligation de rendre compte et mutualisation des pratiques optimales

### Contexte

1. L'équipe chargée de l'évaluation a recommandé au CSA de mettre au point un cadre global pour définir son rôle quant aux différentes activités qu'il a regroupées dans la catégorie «suivi». L'utilisation de ce terme générique pour désigner des fonctions différentes mais interconnectées a suscité beaucoup de confusion. Le CSA aurait donc intérêt à uniformiser sa terminologie et son approche avec celles employées dans le cadre du Programme 2030.
2. Pour donner suite à cette recommandation, il a été décidé que le CSA examinerait le cadre de suivi en tenant compte des débats et décisions préalables, ainsi que de l'expérience acquise, ce qui permettrait de clarifier les rôles du Comité à tous les niveaux.
3. Depuis la création du CSA, en 1974, l'un des volets essentiels de son mandat consiste à suivre et à examiner les progrès accomplis à l'échelon mondial et les efforts déployés au niveau des pays dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Il existe de nombreuses décisions, débats retranscrits par écrit et rapports qui prennent en considération *«l'expérience acquise au cours d'autres initiatives de suivi, par le CSA»*<sup>27</sup> et fournissent d'importantes indications pour ce qui est de clarifier les rôles du CSA en matière de suivi à tous les niveaux.

### Examen de la proposition

4. Il a été constaté que le rôle de suivi du CSA comportait de nombreuses difficultés, en particulier si l'on entendait par suivi l'établissement de *«correspondances entre les actions et l'évolution des indicateurs en matière de sécurité alimentaire par rapport à une situation de référence»*<sup>28</sup>. *«La mise en place du suivi requiert davantage de temps car il faut déterminer les données de référence au regard desquelles il sera possible d'évaluer les résultats des actions et des investissements et d'établir des liens de cause à effet»*<sup>29</sup>. Sur la base de l'expérience acquise et des conclusions tirées lors de la session plénière, il était difficile pour le CSA de suivre les progrès accomplis au niveau national car la communication d'informations au Comité par les pays n'était pas jugée satisfaisante<sup>30</sup>. Le CSA est convenu qu'un cadre de suivi rigide n'était pas souhaitable et que les activités de suivi menées au sein du Comité devaient consister *«en premier lieu à définir la façon de contrôler les décisions et les recommandations du CSA afin de déterminer dans quelle mesure le Comité atteint son objectif global [...]. En second lieu, il s'agit de recommander aux États [...] des approches qu'ils peuvent adopter»*<sup>31</sup>.
5. Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a recommandé que les efforts et activités du CSA relatifs au suivi soient replacés dans le contexte du Programme 2030. Il convient désormais de déterminer comment le CSA peut aider les pays à atteindre les cibles et indicateurs convenus au niveau international en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable, ainsi que ceux qui s'inscrivent dans l'architecture de suivi et d'examen établie par le Programme 2030. Ces travaux doivent également inclure les activités élaborées depuis 2016 au titre de l'engagement du CSA dans

---

<sup>27</sup> Document sur la réforme du CSA (2009), paragraphe 6 ii).

<sup>28</sup> CFS 2010/3, *Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays*.

<sup>29</sup> CFS 2010/3, *Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays*, paragraphe 7.

<sup>30</sup> CFS:2008/3, *Suivi du Sommet mondial de l'alimentation: rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action*, sections IV et V, et CFS:2008/6, *Propositions de renforcement du Comité de la sécurité alimentaire en vue de relever les nouveaux défis*, Conclusions.

<sup>31</sup> CFS 2013/40/8, *Cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)*.

l'appui à la mise en œuvre, par les pays, du Programme 2030 et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

6. Ces activités contribuent collectivement à un volet essentiel du mandat du CSA, qui consiste à examiner la progression globale de la lutte contre la faim et la malnutrition, à promouvoir l'obligation de rendre compte, à mutualiser les pratiques optimales et à faciliter les efforts des pays visant à suivre leurs avancées. Par conséquent, il est proposé que le CSA, qui avait jusqu'à présent pour objectif de mettre en place un cadre de suivi, s'efforce plutôt d'établir un cadre de promotion de l'obligation de rendre compte et de mutualisation des pratiques optimales, qui comprendra notamment des activités de suivi.

### **Proposition de cadre du CSA pour la promotion de l'obligation de rendre compte et la mutualisation des pratiques optimales**

7. Le tableau 1 fournit un cadre qui permet de clarifier le rôle 5 du CSA, défini dans le document relatif à la réforme comme la promotion de l'obligation de rendre compte et de la mise en commun des pratiques optimales, qui englobe les activités de suivi, sachant que la finalité est d'aider les pays à atteindre les ODD et leurs cibles, ainsi que les objectifs fixés par les autres cadres mondiaux pertinents (CIN2, Cadre d'action, Déclaration de l'Assemblée mondiale de la santé, par exemple). Le tableau 1 offre un aperçu des activités de suivi interdépendantes qui sont menées actuellement par le CSA, ainsi que par ses parties prenantes. Ces activités doivent être conformes, à tous les niveaux, aux cinq principes édictés dans le Cadre stratégique mondial<sup>32</sup> qui s'appliquent aux systèmes de suivi et de redevabilité.

8. Le cadre proposé représente un mécanisme de suivi novateur par étapes que le CSA utilise ou pourrait utiliser à l'avenir afin de remplir le rôle 5 décrit dans le document relatif à la réforme, à savoir «*promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux*».

- **Suivi et examen** de la situation, des évolutions, des progrès, des défis et des enseignements tirés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tant à l'échelon mondial qu'au niveau des pays/régions, y compris les débats sur les évolutions mondiales de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur les progrès accomplis par les pays en la matière (examens nationaux volontaires).
- **Évaluer l'efficacité** du CSA et se pencher sur l'utilisation de ses produits relatifs aux politiques. Exemples d'activités: évaluations indépendantes, sondages d'opinion et rapports annuels sur la suite donnée aux décisions du CSA.
- **Utilisation et application des produits du CSA** afin d'adresser des recommandations aux pays/régions concernant le suivi de leurs objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Exemples d'activités: orientations (mandat) aux fins d'évaluations volontaires approfondies de la situation des pays, manifestations nationales/régionales et créneau annuel lors de la session plénière pour la mutualisation des données d'expérience et des pratiques optimales relatives aux efforts nationaux/régionaux visant à atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition (manifestations thématiques mondiales, manifestations spéciales), etc.

---

<sup>32</sup> Cadre stratégique mondial, section 5.5a. Obligation de rendre compte des engagements et des résultats.

9. Les manifestations menées dans ce cadre contribuent également à améliorer le CSA, ce de plusieurs manières:

- Elles orientent les travaux futurs du CSA sur la base des progrès accomplis jusque là au niveau mondial, dans les pays et par le CSA lui-même;
- Elles fournissent des éléments factuels directs (émanant des États Membres, des organismes ayant leur siège à Rome, des autres organisations du système des Nations Unies et des autres acteurs du domaine) à l'appui des travaux du CSA, en évaluant les progrès accomplis et en tenant compte de la réalité du terrain;

Elles encouragent la prise en main du CSA et de ses produits par les États Membres et les participants en les invitant à faire part de leur expérience, des enseignements tirés et d'études de cas (lors de manifestations thématiques mondiales, par exemple) et dans le cadre des processus mondiaux pertinents comme les ODD et le Forum politique de haut niveau (par l'intermédiaire des examens nationaux volontaires, par exemple).

**Tableau 1: Proposition de cadre du CSA pour la promotion de l'obligation de rendre compte et la mutualisation des pratiques optimales**

**Légende:** **Gras:** Activités menées par le CSA (en tant que Comité)  
**Souligné:** Activités menées/dirigées par des États Membres/parties prenantes du Comité  
**Italique:** Réunions du CSA en cours

		Situation et évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Évaluation de l'efficacité du CSA	Utilisation et application des résultats du CSA
Mécanisme de suivi novateur	NIVEAU MONDIAL	<p><b>Suivi et examen de la situation et de l'évolution de la sécurité alimentaire</b> et de la nutrition <b>dans le monde</b></p> <p>Débat annuel sur <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> (sur la base du suivi réalisé par les organismes ayant leur siège à Rome, l'OMS et l'UNICEF)</p> <p>Discussions périodiques à partir de la note du HLPE sur les questions critiques et émergentes et d'autres sources</p>	<p><b>Évaluation périodique de l'efficacité<sup>1</sup> du CSA:</b></p> <p>Suivi annuel des décisions du CSA par l'intermédiaire des rapports intérimaires effectués à la session plénière (par le Secrétariat du CSA)</p> <p>Autoévaluation ou évaluation indépendante<sup>2</sup> de l'efficacité du CSA grâce à des sondages d'opinion périodiques<sup>3</sup> et d'autres mécanismes de remontée d'informations</p>	<p><b>Étayé par le suivi de l'utilisation et de l'application des principaux produits et recommandations du CSA relatifs aux politiques aux niveaux national, régional et mondial:</b></p> <p>Mandat<sup>4</sup> portant sur la mise en commun de l'expérience acquise et des bonnes pratiques dans l'application des décisions et recommandations du CSA moyennant l'organisation de manifestations aux niveaux national, régional ou mondial. Les résultats de ces manifestations contribuent aux manifestations thématiques mondiales organisées pendant les sessions plénières du CSA</p> <p>Manifestations thématiques mondiales biennales sur les principaux produits du CSA relatifs aux politiques et manifestations <i>ad hoc</i>/parallèles sur d'autres recommandations du CSA relatives aux politiques<sup>5</sup></p> <p>Évaluations volontaires approfondies<sup>6</sup> portant sur l'utilisation et l'application, au niveau national, des principaux produits et recommandations du CSA relatifs aux politiques</p> <p>Élaborer de nouvelles activités (voir la section «La voie à suivre», plus haut)</p>
	PAYS ou RÉGION visé	<p><b>Suivi et examen des progrès d'un pays/d'une région dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition</b> (conformément au Programme 2030 et aux cibles et indicateurs fixés par d'autres cadres mondiaux, en particulier les ODD, la CIN2 et la Décennie de la nutrition)</p> <p><u>Examens nationaux volontaires<sup>7</sup> annuels et autres, par exemple en matière de nutrition</u></p> <p>(sur la base du suivi réalisé par les pays avec l'appui, entre autres, des organismes ayant leur siège à Rome et du système des Nations Unies)</p>		



Notes relatives au tableau:

1 CFS 2014/41/11, Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations CSA.

2 CFS 2017/44/Inf.23, Évaluation indépendante du CSA.

3 CFS 2015/42/10, Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA. Rapport sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA.

4 CFS 2016/43/7, Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et les bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales, y compris projet de décision.

5 CFS 2017/44/11, Suivi de la mise en œuvre des principaux produits du CSA relatifs aux politiques et d'autres recommandations du CSA en matière de politiques – avec projet de décision.

6 Entretiens par pays réalisés dans le cadre de l'évaluation indépendante.

7 CFS 2016/43/Inf.22, Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires – document d'information, et CFS 2017/44/Inf.15, Enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## La voie à suivre

10. Il faut que le CSA continue de développer ce cadre en améliorant les activités existantes et/ou en en créant de nouvelles, au titre du Programme de travail pluriannuel, afin de mieux remplir son rôle qui consiste à promouvoir la redevabilité et les pratiques optimales, sous réserve des priorités du CSA et des ressources disponibles.

### Améliorer les activités existantes

- Préparation plus approfondie et véritable prise en main pendant la période intersessions des plénières pertinentes (manifestations thématiques mondiales, examens nationaux volontaires et *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, par exemple)
- Meilleure articulation avec le Programme de travail pluriannuel, document stratégique du CSA, et avec les rôles et axes de travail du CSA, y compris réflexions concernant les objectifs, les points essentiels et les effets des activités sur les travaux du CSA
- Meilleure mise en avant et promotion des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les rapports sur les examens nationaux volontaires et des liens avec les contributions du CSA au Forum politique de haut niveau
- Clarification/renforcement du rôle du Président et du Secrétariat du CSA en matière de promotion du Comité et de ses produits (en rapport avec la stratégie de communication et de diffusion du CSA)
- Renforcer le rôle du CSA dans les débats sur la suite à donner à *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*

### Créer de nouvelles activités (quelques exemples ci-dessous)

- Recommander des approches en matière de suivi, à la lumière des démarches nationales de suivi des ODD dirigées par les pays et facilitées par les Nations Unies, compte tenu du caractère facultatif des activités de suivi au sein du CSA
- Ménager un créneau pendant la session plénière afin que des organisations du système des Nations Unies puissent présenter les enseignements tirés en matière de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition (organismes ayant leur siège à Rome, FAO et Organisation mondiale de la santé sur les résultats de la CIN2, rapport annuel du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, par exemple) et que les parties prenantes du CSA en débattent
- Encourager le recours à des plateformes nationales et régionales existantes à parties prenantes multiples sur la sécurité alimentaire et la nutrition ou la création de nouvelles, avec la participation active des bureaux de pays des organismes ayant leur siège à Rome si elle est possible et adaptée, afin de mutualiser les enseignements tirés au sein du CSA
- Créer des archives des travaux menés sur les plateformes régionales et nationales existantes à parties prenantes multiples intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition et sur les enseignements tirés, avec des contributions des États Membres et des parties prenantes du CSA
- Dégager un créneau pendant la session plénière et pendant les activités intersessions pour que les pays puissent faire part de leur expérience, notamment des progrès et des lacunes, en ce qui concerne les questions et les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi que de leur expérience en matière d'utilisation et d'application des produits du CSA
- Encourager l'organisation de manifestations régionales avec la participation de toutes les parties prenantes pertinentes afin d'obtenir des éléments qui alimenteront une manifestation thématique mondiale

## **D. Proposition destinée à rendre les sessions plénières plus vivantes, plus attrayantes et laissant plus de place aux réflexions sur le fond**

1. La session plénière est l'organe central de prise de décisions, de débats, de coordination, d'acquisition des enseignements tirés et de convergence de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle mondiale<sup>33</sup>. Le Bureau accomplira les tâches déléguées par la session plénière, y compris l'élaboration de documents de base, comme l'ordre du jour, et de propositions<sup>34</sup>. La session plénière annuelle compte de plus en plus de participants. Néanmoins, la forte participation n'est pas constante au niveau ministériel. Les années précédentes, tel que l'avaient suggéré le Bureau et le Groupe consultatif, des personnalités de haut niveau comme Mary Robinson, ancienne présidente de l'Irlande, et John Kufuor, ancien président de la République du Ghana, ont été invités à participer à la séance d'ouverture. La présence de ces invités de haut niveau a été appréciée, mais les séances ont néanmoins été généralement dominées par les déclarations des délégués, qui étaient parfois très longues et, pour certaines, sans rapport avec le sujet examiné. Au vu de cette expérience, il est désormais reconnu qu'il convient de réserver, dans le calendrier de la session, un créneau spécifique aux déclarations des délégués qui soit distinct des interventions des personnalités de haut niveau. Les propositions ci-dessous seraient séparées des séances consacrées aux déclarations des délégués.

2. Chaque session plénière suscite des besoins précis, qui diffèrent en fonction du nombre et de la nature des décisions à prendre et du temps disponible. Il n'est pas envisageable d'appliquer toutes les suggestions ci-dessous la même année. Il s'agit plutôt de les expérimenter afin de savoir si elles permettent de rendre les sessions plus vivantes. Il faut reconnaître que toutes les sessions ne peuvent pas être dynamiques car le CSA a des tâches à accomplir. Les résultats de l'application des suggestions ne seraient pas transmis au comité de rédaction. Toute modification de forme de la session plénière peut être examinée par le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, et sera conditionnée à la disponibilité des ressources nécessaires.

3. L'objectif est de faire de la session plénière le rassemblement le plus important ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde, avec la participation de tous les groupes pertinents.

### **i) Sessions extraordinaires sur l'assimilation des directives et recommandations du CSA relatives aux politiques**

Bien qu'approuvés en plénière, les travaux du CSA sont faiblement assimilés. Outre les manifestations thématiques mondiales, les ministres pourraient être invités à faire rapport sur l'assimilation des travaux du CSA relatifs aux politiques dans leur pays.

### **ii) Tables rondes dynamiques ministérielles/de haut niveau sur le modèle du forum de Davos**

Dans ce contexte, organiser une table ronde sur le modèle du forum de Davos consiste à animer des débats ciblés et inclusifs sur des sujets ou des thèmes intéressant l'auditoire. Le Bureau et le Groupe consultatif pourraient choisir un sujet ou un thème. Des ministres et d'autres parties prenantes de haut niveau de différentes régions seraient invités à interagir. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti, la participation de l'assistance pourrait consister en l'intervention de délégués qui auraient été reconnus au préalable comme étant susceptibles d'apporter une contribution pertinente. Ainsi, les déclarations trop longues ou hors sujet seraient écartées. Il serait peut-être nécessaire de débloquer des ressources pour financer la participation des ministres et autres acteurs de haut niveau.

---

<sup>33</sup> CFS: 2009/2 Rev.2, par. 20.

<sup>34</sup> CFS: 2009/2 Rev.2, par. 30.

### **iii) Dialogue interactif sur les questions critiques et d'apparition récente**

En 2017, à la quarante-quatrième session du CSA, le HLPE a présenté pour la première fois une note sur les questions critiques et émergentes en session plénière. Les années où le HLPE n'aura pas rédigé de note, il serait possible d'organiser un débat en petit groupe avec des représentants de pays et les groupes du CSA participant à la discussion. Si le temps le permet, les délégués pourraient aussi faire part de la situation des questions critiques et émergentes dans leur pays ou région. Un financement à l'appui de la participation sera peut-être nécessaire.

### **iv) Interventions sur le modèle des TED Talks et conférences**

Les TED Talks se présentent en général sous la forme d'exposés brefs (18 minutes au maximum) et percutants effectués par des leaders d'opinion et des innovateurs. Selon les sujets figurant à l'ordre du jour, il serait possible d'inviter des leaders d'opinion spécialistes de ces thèmes à intervenir devant le CSA. De même, il pourrait leur être proposé de donner des conférences plus approfondies sur des sujets en particulier. Un financement à l'appui de la participation sera peut-être nécessaire.

### **v) Les manifestations parallèles «en deux mots»**

Un créneau pourrait être ménagé dans le calendrier afin que certains des organisateurs des manifestations parallèles synthétisent les résultats de ces manifestations en plénière. Ces interventions pourraient avoir lieu le dernier jour de la session, une fois que toutes les manifestations parallèles auraient eu lieu, chacune se voyant affecter cinq minutes au maximum. Les thèmes, décidés chaque année par le Bureau et le Groupe consultatif, pourraient servir à regrouper les contributions par catégorie ou à établir une liste des intervenants sélectionnés à l'avance par le Président, avec l'appui du Secrétariat. Aucun financement supplémentaire ne serait nécessaire.

### **vi) Débats parallèles sur un même thème**

Certains partenariats à parties prenantes multiples ont recours à une méthode qui consiste à organiser des séances parallèles en petit groupe sur un même thème. Les parties prenantes du CSA seraient divisées en petits groupes, ce qui permettrait de laisser davantage de place à un dialogue interactif et ciblé, d'où moins de prises de position et davantage de convergence. Chaque groupe communiquerait ensuite les résultats de ses débats à la session plénière. Aucun financement supplémentaire ne serait nécessaire.

### **vii) Établissement de liens avec le processus des examens nationaux volontaires**

Il conviendrait de renforcer les liens entre le CSA et les examens nationaux volontaires à New York. Les points inscrits à l'ordre du jour de la session plénière pourraient contribuer à consolider ces liens ainsi qu'à organiser des manifestations spéciales.

## **E. Mesures que les États Membres pourraient prendre**

1. Le CSA est un comité intergouvernemental de la FAO et c'est à ses États Membres qu'il incombe, en définitive, de faire en sorte qu'il remplisse son mandat.
2. Un certain nombre de mesures permettraient d'améliorer la promotion, l'utilisation et l'application des produits et recommandations du CSA.
  - a) En premier lieu, le CSA serait en prise plus directe avec les plateformes régionales et nationales à parties prenantes multiples intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition si ses États Membres et les autres parties prenantes pertinentes participaient à la création d'archives du CSA qui contiendraient la liste de ces plateformes, de leurs fonctions et des acteurs concernés, ainsi que le nom des points de contact nationaux du CSA au sein des ministères, plateformes, institutions et organismes. Cette mesure favoriserait les interactions entre le CSA et les acteurs pertinents de niveaux régional et national, la diffusion, l'utilisation et l'application des produits du CSA relatifs aux politiques, avec la participation active des bureaux de pays des organisations ayant leur siège à Rome (si possible et opportun) mais aussi la mise en place de processus de convergence des politiques grâce à la fourniture de contributions techniques émanant d'un large éventail d'acteurs pertinents. Il conviendrait de donner des indications sur le type d'appui requis de la part des points de contact nationaux afin d'orienter la nomination de ces derniers.
  - b) Les membres du Bureau et du Groupe consultatif pourraient également veiller à ce que les informations concernant les processus pertinents du CSA (appel à contributions aux fins des examens nationaux volontaires, sessions de mise en commun des enseignements tirés en matière de nutrition ou manifestations thématiques mondiales, par exemple) soient mutualisées et encourager le resserrement des liens.
    - i) Les membres du Bureau et du Groupe consultatif pourraient faire un point régulier sur les initiatives en cours et/ou les manifestations à venir qui intéressent les travaux du CSA et se déroulent dans leurs régions ou au sein de leurs groupes respectifs. Les
    - ii) membres du Bureau et du Groupe consultatif pourraient veiller à ce que les produits pertinents adoptés par le CSA soient présentés et examinés lors des débats relatifs aux politiques (commissions économiques des Nations Unies, enceintes régionales en faveur du développement durable, Commission de la condition de la femme et Commission du développement social, par exemple).
    - iii) Les membres du Bureau et du Groupe consultatif pourraient également veiller à ce que les informations concernant les processus pertinents du CSA (appel à contributions aux fins des examens nationaux volontaires, sessions de mise en commun des enseignements tirés en matière de nutrition ou manifestations thématiques mondiales, par exemple) soient mutualisées et encourager le resserrement des liens.
  - c) Les États Membres sont invités à prendre des engagements volontaires et à élaborer des plans concrets relatifs à l'utilisation et à l'application des produits du CSA et à présenter les résultats de leurs travaux en plénière.
  - d) Les États Membres sont également invités à formuler des demandes spécifiques, par les canaux adéquats, en ce qui concerne l'ajout éventuel d'un point relatif au CSA à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome afin de renforcer leur participation à la diffusion et à promotion de l'utilisation et de l'application des produits du CSA.

e) À la demande des pays, et sous réserve de la disponibilité de ressources spéciales, les organismes ayant leur siège à Rome peuvent contribuer à: i) faciliter l'utilisation et l'application des orientations mondiales du CSA sur la convergence et la cohérence des politiques dans les pays, y compris par l'intermédiaire de programmes de travail et d'accords de partenariat avec les pays et les parties prenantes et ii) prêter un appui à l'élaboration de matériel de communication et de promotion.

f) En fonction des ressources disponibles et en réponse à des demandes particulières émanant d'institutions et de plateformes de niveaux national et régional, les orientations mondiales sur les politiques adoptées par le CSA peuvent être affinées et adaptées aux besoins de différents publics (boîtes à outils, listes de contrôle, note de synthèse, messages clés, outils, par exemple).

## **F. Description du rôle du Président du CSA**

a) Jouer un rôle politique et stratégique essentiel, de manière neutre et indépendante, à l'appui des activités du CSA afin de concrétiser la vision et les objectifs du Comité, traiter avec tous les acteurs concernés qui participent au processus et faciliter les débats sur les questions pertinentes, en concertation et en accord avec le Bureau;

b) Représenter le CSA et promouvoir son modèle inclusif et ses résultats concertés dans les enceintes politiques adéquates, y compris les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome, et contribuer à maintenir la sécurité alimentaire et la nutrition parmi les priorités de l'action politique mondiale;

c) Montrer aux décideurs et aux responsables politiques l'intérêt qu'ils auraient à tenir compte des résultats du CSA relatifs aux politiques et collaborer avec les États Membres, les organismes ayant leur siège à Rome et les autres parties prenantes pertinentes afin de trouver des possibilités de faire mieux connaître et de diffuser les résultats des travaux menés par le Comité, y compris dans le contexte des ODD;

d) Contribuer aux activités de diffusion, compte tenu des ressources disponibles et du principe directeur selon lequel la promotion du CSA et de ses produits est une mission qui incombe à tous les États Membres et participants du Comité, avec l'appui de la fonction de communication du Secrétariat du CSA;

e) Jouer un rôle de direction dans les travaux intersessions, de manière indépendante, en vue de faciliter le dialogue et l'obtention d'un consensus entre les parties prenantes, et accomplir les tâches qui lui sont dévolues par le Comité réuni en session plénière;

f) Présider la session plénière, le Bureau, les réunions conjointes avec le Groupe consultatif et les autres réunions pertinentes du Comité;

g) Avec l'appui du Secrétariat du CSA et en concertation avec le Bureau, suivre les travaux techniques du Secrétariat afin de mener à bien les activités convenues dans le Programme de travail pluriannuel;

h) Faire rapport à la session plénière et au Bureau sur la mise en œuvre des décisions prises par le Comité réuni en session plénière et par le Bureau;

i) Rencontrer les responsables des trois organismes ayant leur siège à Rome afin de leur fournir des informations actualisées sur les travaux du Comité;

j) Œuvrer activement à trouver des moyens d'élargir la base de financement du CSA en faisant appel aux Membres de tous les groupes régionaux et aux autres parties prenantes, principalement en menant des activités de plaidoyer et en renforçant l'appui politique, à la lumière de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation de ressources du Comité;

k) Apporter des contributions sur les résultats du Secrétaire aux organismes ayant leur siège à Rome, aux fins de leur évaluation conjointe.

## **G. Mandat du Secrétaire du CSA**

Mandat, Secrétaire, Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Classe: D-1

Durée: de durée déterminée: 2 ans  
(renouvelable pour une durée maximale de 2 ans)

Lieu d'affectation: Rome (Italie)

Fonctions et responsabilités:

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et de la nutrition de l'ensemble de l'humanité.

Le Secrétaire du CSA dirige les travaux du Secrétariat du Comité – financé conjointement par les organismes ayant leur siège à Rome – à l'appui du CSA et de ses organes subsidiaires et groupes de travail, s'agissant de la préparation et du déroulement de la session plénière.

Sous la direction générale du Président du CSA, sur la base des délibérations et décisions du Bureau, en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome et sous la supervision administrative du directeur responsable au sein de la FAO, le titulaire:

- gère et supervise le Secrétariat du CSA;
- assure la supervision générale des services d'appui fournis par le Secrétariat du CSA au Groupe d'experts de haut niveau;
- gère le budget du CSA, en assure le suivi, rend compte de son utilisation et en assume la responsabilité;
- dirige la conception et la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation de ressources du CSA, ainsi que le financement des activités du Comité;
- dirige l'actualisation et la mise en œuvre de la Stratégie de communication du CSA, la mise au point d'un mécanisme de communication systématique entre les parties prenantes et la diffusion des publications du CSA;
- prête un appui technique, administratif et logistique au Président du CSA et aux présidents des groupes de travail et des équipes techniques spécialisées;
- supervise les activités de fourniture d'éléments techniques aux fins de la préparation des publications, des documents de travail et des réunions du Comité, et y participe;
- prend part aux concertations menées au-delà des réunions du Comité sur les politiques mondiales, afin de promouvoir la plateforme du CSA dans le cadre de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- travaille de concert avec les points focaux des organisations ayant leur siège à Rome pour faire en sorte que les produits du CSA relatifs aux politiques soient diffusés comme il convient auprès des membres de ces organisations, y compris au niveau national, afin d'améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- fait rapport au Président du CSA et, à la demande, au Bureau, au sujet de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité réuni en session plénière et par le Bureau;

Dans la mesure où le CSA est hébergé par la FAO, le Secrétaire est soumis au Règlement intérieur de l'Organisation. Ses résultats sont évalués conjointement par les organismes ayant leur siège à Rome, avec la contribution du Président du CSA.

### Conditions générales à remplir

Diplôme universitaire de niveau supérieur, de préférence dans des disciplines touchant à la sécurité alimentaire et à la nutrition;

Au moins quinze ans d'expérience et de responsabilités croissantes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable;

Expérience de la direction administrative et technique à un niveau élevé, compétence professionnelle confirmée, maîtrise du sujet et vaste expérience professionnelle des questions et politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition;

Expérience professionnelle vaste et pertinente du fonctionnement des processus multilatéraux et à parties prenantes multiples;

Aptitude à collaborer de manière efficace avec des personnes de nationalités et de cultures différentes dans un environnement international;

Une expérience de la mobilisation de ressources et de la mise en place de partenariats, y compris au sein des plus hautes instances gouvernementales, serait un atout;

Connaissance courante de l'anglais, de l'espagnol ou du français et connaissance moyenne d'une autre de ces trois langues ou de l'arabe, du chinois ou du russe.

### Compétences en matière d'encadrement

Être axé sur les résultats: Assumer la responsabilité de l'obtention des résultats fixés. Encadrer, mobiliser et responsabiliser: Coordonner, diriger, faciliter et reconnaître les efforts fournis par l'équipe, créer un environnement favorable et aider chacun à réaliser et à développer son potentiel. Communiquer: Encourager une communication claire et ouverte et y contribuer. Partenariat et promotion: Promouvoir des idées et développer des partenariats afin de faire progresser le travail de l'Organisation. Partage des connaissances et amélioration continue: Chercher continuellement à améliorer ses propres connaissances, compétences et méthodes de travail ainsi que celles d'autrui. Réflexion stratégique: Prendre des décisions pertinentes et cohérentes conformes aux stratégies et aux objectifs généraux.

Veuillez noter que tous les candidats doivent adhérer aux valeurs de la FAO – engagement envers l'Organisation, respect de chacun, intégrité et transparence.

## **H. Composition et procédures du Groupe consultatif**

1. Chaque Bureau a toute compétence pour établir les modalités d'interaction avec le Groupe consultatif et dispose d'une grande autonomie pour ce qui est de décider de la taille du Groupe consultatif et de la répartition des sièges entre les cinq catégories qui composent celui-ci, dans les limites fixées par le Comité en session plénière (actuellement, 14 sièges au maximum).

2. S'agissant des modalités d'interaction avec le Groupe consultatif, le Bureau peut explorer les pistes de réflexion suivantes:

i. Adresser des demandes claires au Groupe consultatif, selon que de besoin, afin qu'il apporte des contributions de fond (tout en gardant à l'esprit le rôle du HLPE et des groupes de travail à composition non limitée);

ii. Déterminer plus précisément l'appui dont il a besoin de la part du Groupe consultatif et encourager la fourniture d'avis d'experts pertinents en accord avec le Programme de travail pluriannuel du CSA, en gardant à l'esprit que les membres du Groupe consultatif participent activement aux groupes de travail à composition non limitée, auxquels ils apportent des contributions de fond;



iii. Informer le Groupe consultatif suffisamment à l'avance des réunions concernant les contributions qui leur ont été demandées;

iv. Définir le calendrier et l'emploi du temps des réunions, en tenant compte comme il se doit du calendrier commun des organismes ayant leur siège à Rome;

v. Élaborer des ordres du jour plus stratégiques pour les réunions afin de tirer le meilleur parti du Groupe consultatif, sans négliger le rôle de décision du Bureau et compte tenu de la charge de travail;

vi. Permettre aux membres du Groupe consultatif de participer aux réunions à distance, par audioconférence ou vidéoconférence.

3. S'agissant de la composition du Groupe consultatif, la limite maximale actuelle de 14 sièges était considérée globalement comme adaptée, compte tenu de la disposition relative à la participation ponctuelle. Par conséquent, il convient de trouver comment faire le meilleur usage des dispositions existantes de manière à accroître la participation et le caractère inclusif:

a) Encourager les membres du Groupe consultatif à renforcer leur rôle de coordination au sein de leurs groupes respectifs afin d'améliorer l'échange d'informations et de points de vue. Cela permettrait au Groupe consultatif de conserver une taille modeste et de demeurer efficace, tout en intégrant autant de sources de connaissances et d'avis que possible. Il s'agirait également de réviser la procédure d'établissement de rapports du Groupe consultatif afin d'accorder davantage d'importance aux activités de coordination des membres en général et de donner davantage de visibilité aux travaux du Groupe consultatif et aux activités de diffusion et de coordination menées par ses membres au sein de leurs groupes respectifs. Les membres du Groupe consultatif doivent également se pencher sur les activités de coordination qui se sont avérées fructueuses – par exemple, des instituts de recherche pourraient donner naissance à d'autres mécanismes, sur le modèle du MSC et du Mécanisme du secteur privé – afin de renforcer le caractère inclusif. (Le Bureau encouragera ce processus.)

b) Formuler des indications concernant les candidats ou organisations qui souhaiteraient participer au Groupe consultatif et pour aider le Bureau à examiner ces demandes.